

BOURSE THE ARK

RÈGLEMENT ET MODALITÉS D'APPLICATION

But ?

La Bourse The Ark a pour objectif de valoriser les travaux de diplôme (ou de semestre) ayant une forte composante d'innovation technique et de stimuler les étudiants vers la création d'entreprise. Elle offre à des teams d'étudiants (ingénieur/informaticien et économiste) les conditions matérielles leur permettant d'évaluer durant trois mois le potentiel de leur projet en terme de couple produit-marché. Les dossiers de candidature seront évalués par le Comité d'engagement de The Ark. Les lauréats recevront une bourse, suivront une formation en entrepreneurship et bénéficieront, tout au long de leur travail, d'un coaching par des professionnels.

Qui ?

La Bourse The Ark s'adresse aux étudiants ayant réussi leur diplôme (Bachelor ou Master).

Les candidatures doivent être déposées idéalement par un team constitué de deux profils : technique et économique. Si le porteur de projet n'arrive pas à constituer un team, il pourra faire appel à The Ark qui, à travers ses partenaires, pourra lui apporter les compétences complémentaires nécessaires au développement de son produit.

Le domaine du projet doit avoir un lien fort avec les objectifs de la Fondation The Ark. Le développement du projet, dans le cadre de la Bourse The Ark, doit être entrepris en Valais.

Le projet peut développer la suite d'un travail de semestre, de diplôme, de doctorat ou une opportunité se présentant au porteur de projet (par exemple une suite de Business Experience).

Quoi ?

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants:

- le formulaire d'inscription dûment complété et signé par tous les membres du team;
- la fiche synthétique du projet;
- le descriptif du projet développant, sur trois pages au maximum, les douze points de la fiche synthétique;
- le curriculum vitae des membres du team.

Comment ?

La langue utilisée pour la rédaction des documents est le **français**, l'**allemand** ou l'**anglais**.

Les teams sont tenus d'adresser leur dossier de candidature à :

Bourse The Ark
c/o CimArk
Rte du Rawyl 47
1950 Sion

La fiche synthétique et le descriptif de projet sont ensuite transmis au Comité d'engagement de The Ark pour évaluation. Le Comité d'engagement détermine si le projet est accepté ou non.

Chaque team sélectionné se verra remettre un prix constitué de :

- une bourse de CHF 10'000.-;
- un cours de formation à l'entrepreneurship;
- un coaching professionnel pendant 3 mois pour le développement du projet.

Quand ?

Les dossiers d'inscription peuvent être déposés en tout temps.

La durée du projet est de 3 mois. Les dates sont déterminées par le coach en accord avec le team.

Divers

La propriété intellectuelle sera réglée au cas par cas.

L'implication des lauréats représente un équivalent plein-temps.

L'inscription ne garantit en aucun cas le droit à une aide financière. Le Comité d'engagement décide des projets primés selon son gré et de manière définitive.

Le Comité d'engagement se réserve le droit de soumettre les documents concernés à des experts.

Tout recours juridique est exclu.

Sion, le 20 octobre 2008